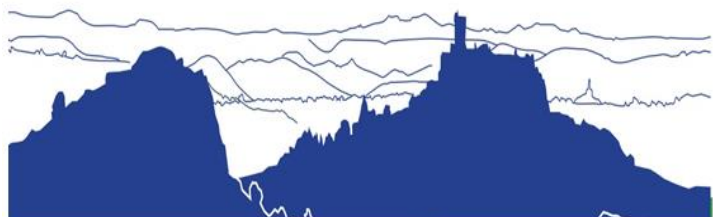




FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE

1er réseau d'accompagnement
à la création / reprise d'entreprise



1 Avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY EN VELAY

Tél. 04 71 07 82 69

www.initiativehaute-loire.com

contact@initiativehaute-loire.com

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE

Initiative haute
loire

L'Accompagnement :

Initiative Haute-Loire et France Active Auvergne vous accompagnent durant le montage de votre projet, mais aussi durant toute la durée de remboursement du prêt d'honneur et de validité de la garantie.

De plus, les bénéficiaires des aides peuvent s'ils le souhaitent bénéficier **d'un parrainage**.

Les parrains sont des chefs d'entreprises ou cadres d'entreprises, qui acceptent bénévolement, de rencontrer régulièrement les jeunes créateurs/repreneurs d'entreprise pour leur faire bénéficier de son expérience, son réseau, ses compétences en gestion, management, sur les aspects commerciaux, etc.

NOS AIDES CONCERNENT :

création, reprise ou développement (entreprise en développement sous réserve de validation de l'éligibilité par le Comité d'Agrement).



OU NOUS TROUVER ?



Initiative Haute-Loire
1 Avenue d'Aiguilhe
43000 Le Puy en Velay



Le prêt d'honneur

❖ Caractéristiques

Montant : Entre 2 000€ et 15 000€. Sous conditions de création d'emplois et de plan de financement, possibilité de prêt jusqu'à 25 000€.

Durée de remboursement : 36 à 60 mois, sans différé

❖ Critères d'éligibilité

Public ciblé : Tout créateur ou repreneur de petites entreprises capable de mener à bien un projet viable

Engagement du créateur : un apport personnel est exigé, d'un montant au moins égal à la moitié du prêt d'honneur demandé.

Sans apport personnel, le montant du prêt d'honneur se limite à 8 000€ (le plan de financement devra être inférieur à 75 000€)

Engagement d'une banque : Justification obligatoire d'un financement bancaire

Bénéficiaires du prêt : personnes physiques, porteuses de projets de création ou de reprise, à jour de toutes dettes fiscales, sociales et personnelles.

Sont exclus : les professions libérales, les activités de vente sur les marchés.

Les garanties bancaires

❖ Caractéristiques

Montant : Entre 60% et 80% de votre prêt bancaire garanti

Plafond de la garantie à 50 000€, voire 100 000€ pour une reprise sur une Zone de Revitalisation Rurale.

Durée de remboursement : La durée du prêt bancaire, maximum 7 ans.

❖ Critères d'éligibilité

Public ciblé :

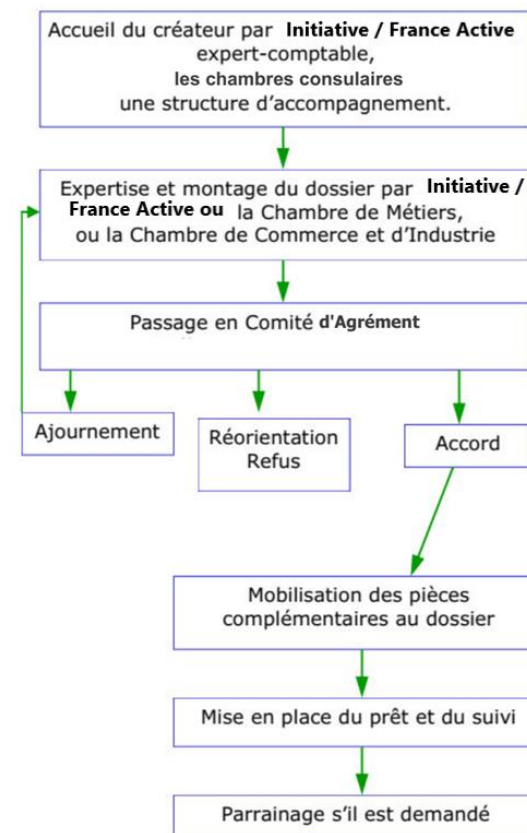
- Demandeurs d'emploi de courte ou longue durée
- Personnes en situation de précarité
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes en situation de handicap
- Personne domiciliée dans un Quartier Politique de la Ville
- Personne qui installe son activité dans un Quartier Politique de la Ville ou en Zone de revitalisation Rurale.

Activités ciblées : tous secteurs d'activité

Commission de garantie : 2.5% du montant garanti

Durée du prêt bancaire garanti : minimum 2 ans

Modalités d'attribution d'une garantie ou d'un prêt d'honneur



A noter : Seul le Comité d'Agrément est souverain dans la décision d'attribuer ou non un prêt d'honneur ou une garantie.